

DECLARATION FSU CTA du 21 novembre 2014

La publication par le ministère du nombre de postes aux concours avant la clôture des inscriptions est un signe positif envoyé aux candidats, d'autant que ce nombre est en hausse. Cependant, à cause des nombreuses pertes de postes aux concours précédents et de la hausse des effectifs d'élèves, l'augmentation du nombre de postes ne sera pas suffisante pour satisfaire les besoins du système éducatif dans le premier comme dans le second degré. Les mesures prises par le gouvernement (hausse des recrutements depuis 2012, réforme de la formation, EAP) ne suffisent pas à rendre attractifs nos métiers : les salaires restent gelés dans la Fonction Publique et ceux des stagiaires affichent une baisse de 14 % suite à la réforme – un professeur certifié ou assimilé ne commence sa carrière plus qu'à 1,12 SMIC, alors qu'il était de 2,6 SMIC au début des années 80. Le dispositif EAP qui pénalise la réussite aux concours, les insuffisances de la réforme de la formation des enseignants n'encouragent pas plus les étudiants à venir vers ces métiers.

Le vote du budget 2015 confirme le choix de l'austérité au nom d'une meilleure « compétitivité » et de la diminution de la dette publique, alors qu'il a prouvé son inefficacité et conduit même à une dégradation d'une situation pourtant déjà dramatique. Si la priorité est donnée à 3 secteurs (Éducation, sécurité et justice), cette priorité se fait au détriment des autres secteurs puisque le budget 2015 pose une diminution globale de l'emploi public alors que les services publics restent un levier irremplaçable pour faire face tant aux besoins de la société (éducation et formation, santé, adaptation de la société au vieillissement, culture, accès à l'énergie...) qu'aux mutations industrielles, écologiques et économiques. La priorité affichée à l'Éducation, qui se traduit par l'augmentation de 2,4% de son budget en incluant les pensions (qui augmentent en nombre de bénéficiaires et pas en montant), n'est en réalité qu'un leurre et ne permettra aucune amélioration du système éducatif. Pour la FSU, l'annonce de la poursuite du gel jusqu'en 2017 est inadmissible, il faut une autre politique économique et sociale, donc inverser la logique budgétaire, faute de quoi l'addition sera très lourde à payer

* du point d'indice

Effectifs

Pour le premier degré, la FSU émet des réserves sur les traditionnels tableaux d'évolution des effectifs qui sont tangents selon leur destination et l'usage pour lesquels ils sont établis. Globalement le schéma d'emplois repose sur des données difficilement vérifiables objectivement, ce qui est à dénoncer.

Les projets de convention en discussion dans les départements de l'Allier et de la Haute-Loire, et la convention en cours dans le département du Cantal aboutiraient à une dotation académique au profit d'un seul département de l'académie.

Ce n'est pas un signal fort envoyé aux enseignants et aux écoles, d'autant qu'en dépit d'une priorité affichée au primaire, la saignée continue dans les territoires ruraux.

Globalement, ce n'est pas d'un gel ou d'une réduction de postes dont les écoles ont besoin, mais de moyens supplémentaires pour faire fonctionner au mieux le service public d'éducation.

Cette année, comme l'année prochaine, des maîtres absents continueront à ne pas être remplacés, des élèves pour lesquels une aide spécialisée serait nécessaire continueront à ne pas être suivis, des enseignants désireux de suivre une formation continueront à ne pas pouvoir partir en stage faute de remplaçants...

Dans le second degré, la nouvelle et continue augmentation des effectifs (+24000 élèves depuis 2011), même si elle est plus faible que l'an dernier, conjuguée au déficit de recrutements ne permettra aucune amélioration des conditions de travail des élèves et des personnels. La baisse prévue seulement pour l'année 2015, avec une reprise en 2016 dans les collèges ne doit pas conduire le rectorat à supprimer des postes qui seraient recréés l'année suivante. Enfin, dans les lycées, la forte augmentation d'élèves en 2^{nde} et en première GT impose l'ouverture de classes dans ces niveaux avec la même réactivité que le rectorat met pour fermer des classes en cas de baisses d'effectifs.

Il n'est pas acceptable que les territoires ruraux fassent les frais du redéploiement national des moyens, tout comme il n'est pas admissible qu'ils deviennent l'objet de transactions locales via la mise en place de contractualisations et de plans d'objectifs.

La FSU défend un service public d'éducation national et revendique la mise en place d'un budget à la hauteur des besoins, avec pour objectif de faire réussir tous les élèves, quelle que soit l'école où ils sont scolarisés. Elle dénonce la dérive visant à faire assumer aux territoires eux-mêmes le choix politique d'une réduction des dépenses publiques et l'élaboration conjointe d'un schéma d'aménagement des territoires scolaires, qui au final, seront vecteurs d'inégalités scolaires et de recul de la scolarisation dans notre académie.

Education Prioritaire :

Malgré nos demandes, le rectorat n'a pas organisé un Groupe de Travail sur ce sujet, alors que les enjeux pour les élèves et les personnels sont très lourds et mériteraient un débat bien plus long qu'un point à l'ordre du jour de ce CTA. Il convient que ces opérations se fassent dans la plus grande transparence pour ne pas donner un sentiment d'iniquité pour les personnels comme pour les familles.

De nombreuses questions se posent sur la part retenue pour chaque indicateur pour le classement des collèges et sur le choix final du rectorat. En faisant le choix de ne lister que les seuls collèges, la situation des écoles isolées n'est pas non plus étudiée alors que certaines pouvaient relever de l'Education prioritaire indépendamment de leur collège de rattachement. Par ailleurs, ces indicateurs ne prennent pas en compte la ruralité, spécificité de notre académie. Il faut intégrer un indice de ruralité qui viendrait rééquilibrer l'indice ZUS, celui-ci écartant de fait les collèges ruraux.

Au regard des indicateurs choisis et du classement, de nombreux collèges sont légitimes à devenir REP ou REP+, mais d'autres établissements sont tout aussi légitimes à rester dans l'Education Prioritaire.

Pour les établissements qui sortiraient de l'Education Prioritaire, il est indispensable de prévoir un accompagnement en termes de moyens humains et matériels et indemnitaires pour leurs personnels. Il en va de même pour les établissements qui étaient accompagnés jusqu'à présent.

Pour la FSU, il est évident que l'enveloppe académique est insuffisante et résulte d'un choix politique, à savoir conserver nationalement un nombre constant de REP et REP+, une gestion à moyens constants de la pénurie, dans le cadre d'une politique d'austérité. Les académies rurales ne doivent pas faire les frais d'un redéploiement national des moyens de l'Education prioritaires. Comme nous le disions déjà l'an dernier « Il ne peut y avoir rénovation de l'Education Prioritaire à moyens constants ! »

Le numérique au collège

Le Chef de l'État a annoncé lors de son allocution qu'il faudrait « *du numérique partout* » à l'horizon 2017 avec, dès la rentrée 2016, une distribution de tablettes numériques à « *tous les élèves de classe de Cinquième* ». Ce plan aura un coup élevé (de l'ordre de 80 M€), il nécessitera un matériel conséquent dans chaque classe (TBI, Vidéo projecteurs, haut débit) dont le montant sera vraisemblablement couvert par les Conseils Généraux, qui voient leur budget rogné par la baisse de la dotation d'Etat. Mais la véritable question est « : pour quels usages et quels avantages pour les élèves ? » Il est évident que le problème central de l'échec scolaire ne sera pas résolu par ce nouvel outil, que cela pose les questions de l'accès aux ressources numériques par les élèves en dehors du temps scolaire et de la formation des enseignants car cela modifiera profondément les méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Il est regrettable qu'aucune réflexion avec les représentants des personnels n'ait été menée en amont de cette annonce.

Postes spécifiques académiques

Nous restons opposés à la multiplication des postes à profil lorsque le profilage n'est pas justifié par une réelle spécificité du poste. En tout état de cause, le SNES tient à ce que les postes spécifiques "nationaux", qui relèvent de la phase inter du mouvement, soient effectivement pourvus lors de cette phase. Ces postes, s'ils sont vacants, doivent être déclarés comme tels et être proposés lors du mouvement spécifique national de l'année suivante. L'administration académique ne peut pas affecter des enseignants à titre définitif sur les postes spécifiques nationaux lors de la phase intra du mouvement, comme cela a été le cas en 2014 pour le poste en STS opticien-lunettier au lycée Valéry Larbaud à Cusset. Les postes en STS opticien-lunettier relèvent du mouvement spécifique national de sciences physiques. Seules des affectations à titre provisoire sont éventuellement envisageables dans le cas où le poste resterait vacant à l'issue de la phase inter.

Lycées professionnels

La Voie Professionnelle sous statut scolaire a fait sa rentrée 2014 sous le signe de la poursuite de la régionalisation ainsi la mise en œuvre par la Région du nouveau schéma stratégique pour le Grand Clermont qui se traduit par le transfert de sections entre établissements du Grand Clermont avec en point d'orgue le démantèlement maintenant effectif du LP Vercingétorix de Romagnat et toutes ses conséquences humaines pour les personnels.

On souhaite connaître officiellement le bilan de l'enquête menée par le CHSCTA à Lafayette.

Et que deviendront les autres établissements et leurs formations dans une région amenée à disparaître ? Le maillage de l'offre territoriale sera-t-il préservé ? L'évolution de l'offre de formation à la rentrée 2015 émane-t-elle comme il était prévu de tous les chefs d'établissement et de leur Conseil d'Administration ?

On peut également se demander comment va se décliner localement la volonté gouvernementale de développer l'apprentissage, le CFA-ENA sera-t-il mis à contribution ? Le mixage des publics renforcé ? Les résultats du BAC PRO ne semblent pas à la hauteur de la réforme du Bac PRO. N'est-il pas temps de retourner aux examens ponctuels et de remettre en cause le tout CCF ? Il est en outre nécessaire de clarifier la situation des candidats ayant échoué au Diplôme Intermédiaire et repassant les épreuves en Terminale pour que l'on puisse demander aux collègues de les évaluer exclusivement en contrôle ponctuel et non en CCF.

En conclusion, comment demander aux collègues motivation et implication sans envisager une augmentation des traitements et sans dégeler le point d'indice et une amélioration de leurs conditions de travail ?

Elections professionnelles

La FSU s'inquiète du faible nombre de comptes électeurs validés à quelques jours du vote (environ 245 000) et demande au rectorat de tout faire pour inciter les personnels de l'Education Nationale à créer leur compte. Il est indispensable que le rectorat envoie un courrier papier aux personnels pour les inciter de manière plus forte à participer à cette élection.



CTA du 21 novembre 2014
Déclaration liminaire

Nos conditions de travail se dégradent, notre charge de travail augmente, la précarité n'en finit pas de se développer, les inégalités se creusent. Dans ce contexte, SUD éducation s'est opposé, depuis le début, à la réforme des rythmes scolaires sans pour autant réclamer un statu-quo. Nous continuons de dénoncer cette réforme mal préparée, qui désorganise le temps scolaire et accroît la fatigue des personnels sans avoir d'effet positif sur les conditions d'apprentissage des élèves, qui renforce les inégalités avec des dispositifs très disparates (Temps d'Activités Périscolaires organisés ou non, payants ou non...). Nous nous élevons aussi contre le fait que cette réforme ne s'impose pas à l'enseignement privé, pourtant financé par l'État.

La réforme de l'éducation prioritaire se fait malheureusement à moyens constants, et, sans surprise, les annonces du 23 septembre concernant la nouvelle carte nationale de l'éducation prioritaire insistent sur le fait que le nombre total de réseaux ne changera pas. Les prétendues concertations (socle commun, évaluation, nouveau collège, programmes...) n'amélioreront rien.

A SUD éducation, nous refusons le terme de refondation de l'École car aucun des projets en cours ne constitue, pour l'École publique, un saut qualitatif propre à lutter vraiment contre les inégalités et contre l'échec scolaire.

Une véritable réforme des programmes et de l'évaluation des élèves nécessite une transformation profonde de l'école qui ne peut se construire dans le cadre de l'austérité budgétaire, car cela suppose de réels moyens pour garantir l'égalité du droit à l'éducation, une réduction du nombre d'élèves par classe, des moyens à la hauteur des besoins pour une école réellement inclusive et pour l'éducation prioritaire, des rythmes scolaires équilibrés sur la journée, la semaine et sur l'année, une vraie éducation à l'égalité fille garçon et à la laïcité, une véritable formation initiale et continue.

Un tel projet d'école égalitaire et émancipatrice s'inscrit dans un projet de société solidaire, démocratique, débarrassée des inégalités. Les orientations des gouvernements qui se succèdent vont-elles dans ce sens ? A SUD éducation nous pensons que non .

C'est pourquoi nous agissons pour que se construise un rapport de force afin d'imposer une autre école, une autre société.

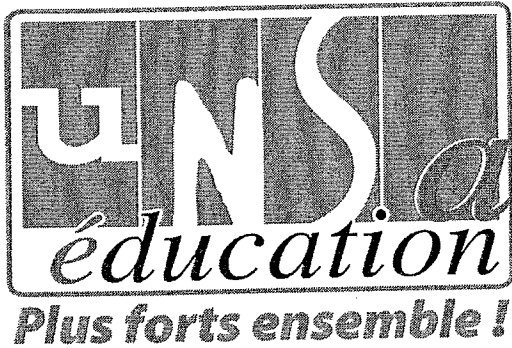
Ainsi, SUD éducation continuera de combattre tout socle commun qui s'inscrirait dans le cadre de la stratégie néolibérale de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en matière de développement des compétences pour l'employabilité et dans la perspective du Livret personnel de compétences dont SUD éducation revendique l'abrogation.

SUD éducation s'oppose radicalement au développement des formations par apprentissage des jeunes en formation initiale. L'objectif fixé par le gouvernement d'atteindre les 500.000 apprenti-e-s dans les années à venir, la réforme de la taxe d'apprentissage au profit des CFA, l'alternance, laissent craindre le pire concernant la scolarité des jeunes issus des classes populaires, les conditions de travail et statuts des enseignants et l'avenir des lycées professionnels. SUD éducation condamne la mise en place de la labellisation des « campus des métiers et des qualifications » qui n'est qu'un prolongement de celle du « Lycée des métiers ».

Ces labellisations permettent aux Régions de s'immiscer dans la carte des formations et de promouvoir exclusivement l'apprentissage, les parcours mixés et les classes mixtes. L'enseignement professionnel ne peut se réduire à un formatage au service du patronat local. Il doit, au même titre que les filières générales et technologiques permettre l'acquisition des savoirs généraux et l'apprentissage de la vie démocratique, former des individus libres et critiques, aptes à comprendre le monde qui les entoure et à agir pour le transformer.

SUD éducation souhaite vous alerter, madame le Recteur, sur les difficultés que rencontrent nombre de nos collègues notamment en début carrière. Plusieurs stagiaires nous font part d'une surcharge de travail, de situations difficiles et d'une formation complexifiée par la diversité des parcours antérieurs. La fédération SUD éducation revendique une remise à plat complète du dispositif. Dans l'immédiat, pour faire face aux situations subies, nous invitons les stagiaires à se réunir pour décider collectivement des revendications et des actions à mener.

Pour conclure, dans une semaine auront lieu les élections professionnelles. Comme en 2011, SUD éducation dénonce le vote électronique qui a fait chuter le taux de votants en complexifiant considérablement la procédure de vote. Alors que les scrutins précédents, du temps du vote papier, voyaient près de 80% de votants chez les enseignants, on se dirige vers une catastrophe démocratique.



Déclaration UNSA EDUCATION
CTA du 21 novembre 2014

Madame Le Recteur,

La priorité du gouvernement faite à l'éducation est confirmée dans le budget 2015, c'est un élément positif qu'il convient de souligner. Cependant, les créations de postes bien qu'effectives, sont peu visibles sur le terrain compte tenu de l'augmentation démographique et de la remise en place d'une formation en alternance pour les enseignants que le gouvernement précédent avait supprimée dans un seul but comptable.

Le métier d'enseignant n'est plus attractif. Avec des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader et des rémunérations bien trop faibles pour un niveau bac +5, la crise du recrutement se confirme année après année.

La baisse du pouvoir d'achat pour tous les personnels se poursuit depuis maintenant 5 ans sous le double effet du gel de la valeur du point d'indice et de l'augmentation des cotisations retraites. Même si le ministère de l'Education Nationale est un des rares qui recrute encore, les baisses des crédits de fonctionnement, les suppressions de poste dans les services, ainsi que le gel des rémunérations, font que nous n'échappons pas à l'austérité budgétaire.

Un des points extrêmement important de ce CTA va être l'examen de la carte de l'éducation prioritaire dans l'académie. La volonté du gouvernement d'opérer une transparence puis des ajustements réguliers est louable, en effet les situations ont largement évolué depuis la création des ZEP. De plus les nombreux changements de labellisation et de périmètre intervenus au cours de ces dernières années ne contribuent pas à la transparence du dispositif actuel. Malgré tout en étudiant les documents concernant l'académie de Clermont nous nous interrogeons sur la pertinence et les pondérations des paramètres pris en compte pour réaliser ce classement.

Comment expliquer que des établissements avec 50% ou plus de catégories socioprofessionnelles défavorisées arrivent dans le classement à une position peu compréhensible ?

Comment et à quel moment seront étudiées les écoles primaires qui seront rattachées à un collège entré dans le dispositif REP ou REP+ ? Bon nombre de collègues sur le terrain sont en attente des décisions et inquiets pour le devenir de leurs conditions de travail et de leur rémunération. En effet treize n'est pas égal à onze et on voit bien après étude des documents que certains établissements ne seront pas retenus dans le nouveau dispositif bien que leurs indicateurs montrent clairement qu'ils en auraient besoin.

UNSA Education ne soutiendra pas un projet qui ferait sortir du dispositif des établissements qui présentent la caractéristique d'avoir un enfant sur deux issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées.



Mme le Recteur,
Mesdames et Messieurs,

Ce CTA se tient à quelques jours du début des élections professionnelles. Depuis les accords de Bercy celles-ci ont une importance primordiale pour les organisations syndicales qui sont tenues de franchir la barre des 10% pour conserver leur représentativité.

A FO, première organisation syndicale dans la fonction publique d'Etat, nous avons toujours condamné cette loi et continuons à la condamner avec la plus grande fermeté comme nous condamnons le recours au vote électronique qui complexifie la procédure et qui finit par décourager nombre de nos collègues d'aller voter.

Chaque syndicat est alors obligé de solliciter les collègues pour qu'il participe au scrutin, ce qui nous exige temps et énergie.

C'est pourquoi nous nous avons demandé le report de ce CTA.

Le président de la République et ses ministres de l'Education Nationale successifs ont prétendu que l'Education Nationale était un ministère sanctuarisé qui serait donc épargner.

Mais les faits sont cruels.

Les documents budgétaires annexés aux projets de loi de finance 2013, 2014 et 2015 sont clairs.

Entre janvier 2012 et janvier 2014, ils font apparaître une baisse (-5 962) du nombre des titulaires exerçant dans l'enseignement public (676 634 au lieu de 682 596). Dans le même temps, les effectifs scolarisés se sont accrus de 207 037 élèves : +103 037 pour le 1er degré, +104 000 pour le 2nd degré.

Le bilan est sans appel : pour une augmentation de 200 000 élèves entre 2012 et 2014 le nombre de titulaires exerçant dans l'enseignement public à baisser d'environ 6000.

Nous sommes donc très loin des annonces.

Dans son portrait social publié cette semaine, l'INSEE reconnaît que les enseignants travaillent plus de 40h par semaine et près de 4 semaines pendant les vacances et encore cet organisme ne mentionne pas le travail dominical ou nocturne. Nous regrettons fortement que ces chiffres ne soient pas arrivés jusqu'à nos ministres successifs ; à cette lourde charge de travail, le décret du 20 Aout rajoute quantités de tâches, maintenant obligatoires. Le but semble simple : imposer la présence des enseignants dans les établissements tout au long de la semaine. Pour FO, ce décret, introduisant l'annualisation et des charges de travail supplémentaires, est inacceptable et nous en demandons l'abrogation.

C'est sans doute pour rendre le métier plus attractif que le coup de pouce salarial attribué aux stagiaires a été supprimé pour beaucoup d'entre eux. Nos dirigeants estiment certainement que moins de 1,2 fois le SMIC a de quoi faire rêver le titulaire d'un master. Dans ses conditions, il ne faudra pas s'étonner que des places offertes aux concours ne soient pas pourvues, et nous pensons que le concours spécial "Seine Saint Denis", annoncé par Madame le Ministre, a peu de chance d'attirer les foules.

Pour FO, il est urgent que nos dirigeants prennent véritablement la mesure du malaise des enseignants, de leurs conditions de travail de plus en plus difficiles, des violences ou incivilités de plus en plus fréquentes, du dénigrement de plus en plus systématique, des effectifs classes de plus en plus lourds, des tâches connexes de plus en plus contraignantes, tout ça pour un salaire bloqué depuis des années et donc en baisse perpétuelle. Un pays qui ignore ses enseignants, ceux là même qui forment les citoyens et les travailleurs de demain est un pays qui met en danger l'école de la république et c'est un pays qui va mal.

Quant au sujet de ce CTA, nous interviendrons évidemment sur chaque point de l'ordre du jour mais nous pouvons d'ores et déjà faire quelques remarques.

Pour le bilan de la rentrée 2 chiffres nous interpellent :

La baisse des effectifs dans le 1° degré public (-400 dans l'élémentaire) par rapport aux prévisions de l'an dernier et la hausse en parallèle des effectifs dans le privé. Pour FO c'est la conséquence de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, obligatoire uniquement dans le public ! Cette réforme que nous continuons à dénoncer se préoccupe de tout un tas de choses mais certainement pas du rythme de l'enfant. Elle contribue à créer un peu plus de défiance vis-à-vis de l'école primaire faisant dire à certains personnages politiques, dans un amalgame rapide, que l'école n'est pas le lieu pour apprendre la poterie!

L'autre chiffre est la hausse, toujours par rapport aux prévisions, de l'effectif de l'enseignement professionnel (environ +100 élèves) il montre que les élèves et leur famille continuent à faire confiance à la voie professionnelle et qu'ils ont malgré tout une certaine ambition : s'insérer dans le monde du travail et dans la société avec une formation de qualité.

Autre point à l'ordre du jour l'offre de formation.

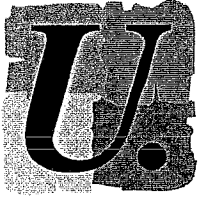
Même si nous nous félicitons d'avoir accès aux différents dossiers déposés, nous craignons toutefois, au moins pour le volet formation professionnelle, que cela ne nous soit pas très utile. En effet, c'est la région et les organisations patronales qui détermineront l'opportunité d'ouverture ou non d'une formation, souvent en les mettant en concurrence avec les formations en apprentissage. A FO nous continuons à dénoncer la régionalisation et demandons que ce soit l'état, via les Rectorats, qui soit maître d'œuvre dans ce domaine.

Autre point que nous citerons dans cette déclaration préalable, la révision de l'éducation prioritaire. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que chaque fois que l'état veut réduire les moyens dans un secteur il fait une réforme. En renommant les différents niveaux, l'état en profite pour supprimer les différents avantages précédemment attribués. Une fois de plus c'est le volet économique qui prime au détriment des personnels et surtout des élèves. Pour FO c'est inacceptable et nous demandons que tous les moyens accordés à l'éducation prioritaire soient augmentés pour tenir compte de la réalité du terrain et des difficultés quotidiennes rencontrés par tous dans ces établissements.

Que dire du classement des collèges de l'académie ? Certes nous disposons d'un tas de chiffres et de critères dont certains sont relativement incompréhensibles, mais la méthode nous paraît opaque et les explications fournies sont loin de nous faciliter la compréhension.

Pour l'instant ce point ne concerne que les collèges de l'académie. Avez-vous, Madame le Recteur, des éléments pour le futur sur les lycées et LP de l'académie? Pouvons-nous sur la base de critères identiques nous attendre à des classements en REP+ pour ces établissements.

Enfin, le CHSCTA a effectué dernièrement une visite au Lycée de Lafayette ; nous demandons qu'un bilan de cette visite soit porté à la connaissance du CTA.



(Annexe 4.5)
* Le CTA demande que l'ENT mis en place dans les établissements soit un outil performant et fonctionnel.

AVIS FSU CTA du 21 novembre 2014

Avis ENT : Le CTA demande une formation à l'utilisation du nouvel ENT pour les personnels et que ceux-ci ne puissent être sanctionnés en cas de difficultés à remplir le cahier de textes numérique ou à faire l'appel, du fait de nombreux dysfonctionnements ou lenteurs de ce nouvel ENT.

Avis pont de l'Ascension N°1 : Le CTA demande que le pont de l'Ascension soit inclus dans un calendrier national et accordé sans rattrapage.

Avis pont de l'Ascension N°2 : Pour l'année scolaire 2014-2015, le CTA demande que le samedi suivant le jeudi de l'Ascension ne soit travaillé dans aucun établissement et ce sans rattrapage.

~~Avis rentrées scolaires : Le CTA se prononce pour une rentrée scolaire des enseignants en septembre, pour que les 36 semaines de l'année scolaire intègrent la prérentrée et les modalités éventuellement différées de rentrée des élèves comme pour la rentrée 2014 et pour que la seconde journée de prérentrée soit supprimée, sans rattrapage.~~

FSU-FO

Avis stagiaires : Les élus au CTA constatent que les modalités d'évaluation de l'année de stage à l'ESPE restent lourdes, floues et infantilisantes. En conséquence, le CTA se prononce pour un cadrage national fort de la formation et pour de réelles formations adaptées à la situation de chaque stagiaire, y compris ceux issus des concours exceptionnels, sans surcharge de travail, et n'imposant pas la validation d'un nouveau diplôme pour ceux qui possèdent déjà le master.

en

un

master